

Mme Emmanuelle VERGNOL
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 24 – EV/DP/NF – 358

Monsieur Le Maire
Mairie
2 Place de la Mairie
03340 NEUILLY LE REAL

Aurillac, le 22 mai 2024

Objet : Mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Neuilly-le-Réal.

Monsieur Le Maire,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 15 avril 2024 dans le cadre de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

La commune de NEUILLY-LE-REAL est incluse dans :

- l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Poulet du Bourbonnais",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Bourbonnais", "Bœuf Charolais du Bourbonnais", "Porc d'Auvergne", "Val de Loire", "Volailles d'Auvergne" et "Volailles du Charolais".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Nous avons bien pris note de la réunion d'examen conjoint de ce dossier le jeudi 30 mai à 10 heures en Mairie de Neuilly-le-Réal. Retenus par d'autres obligations les représentants de l'INAO ne pourront y participer et vous prie de bien vouloir les excuser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,



Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 03